



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 septembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COULON POUR SON PROJET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Marc THEBAULT

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C05-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COULON POUR SON PROJET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 12 juillet 2018 de la Commune de COULON adoptant le plan de financement de l'opération « Extension du restaurant scolaire ».

La commune de COULON a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 72 670 euros au titre du PACT pour son projet d'« Extension du restaurant scolaire ». Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 145 340 euros HT. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 72 670 euros.

Ce projet permettra :

- au groupe scolaire « Gabriel Auchier » de Coulon qui est composé d'une école maternelle de trois classes, d'une école élémentaire de 5 classes et d'un restaurant scolaire accueillant quotidiennement près de 200 rationnaires d'être amélioré. Le restaurant du groupe scolaire bien que requalifié en 2009, ne dispose pas de salle spécifique pour la restauration des enseignants et du personnel. Les repas leur sont actuellement servis dans la pièce qui doit faire office de bureau, ce qui pose un problème de fonctionnement et de respect de la réglementation. Par conséquent, la création d'un module accolé au bâtiment actuel comprenant :
 - o Un sas de dégagement
 - o Une salle de restauration avec accès indépendants du réfectoire pour les enseignants et personnels extérieurs
 - o Des vestiaires pour le personnel de service
 - o Des sanitaires/douches
 - o Un local poubelle avec accès par l'extérieur, ventilé et fermé, conforme à la réglementation.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT aux enjeux de :

- Modernisation d'équipements ou de matériels communaux ~~améliorant les conditions~~ d'accueil des usagers du service public

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C05-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 72 670 euros au titre du PACT à la commune de COULON,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

conseillers :

En exercice = 17
Présents = 12
Votants = 14

Le douze juillet deux mil dix-huit, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Monsieur Michel SIMON, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Yolande BENOIST, Jean-Claude DUPEUX, Cédric FEUILLET, Josette GARDELLE, Marie-Catherine GIRARD, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Christine NOUZILLE, Yves POUZET, Rose-Noëlle PRACCHIA, Stéphane RICHARD, Michel SIMON.

Étaient absents et excusés : Émilie BERGE, Stéphanie KERDONCUFF (pouvoir à Rose-Noëlle PRACCHIA), Jean-Pierre LECONTE, Sébastien MENANTEAU, Arnaud SOULET (pouvoir à Yolande BENOIST)

Date de convocation : 5 juillet 2018

2- FINANCES

2-3 : Demandes de subventions pour travaux d'investissement

2-3-1 : Extension du restaurant scolaire : Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du restaurant scolaire avec la création d'une salle de repas pour les enseignants et les agents municipaux et de nouveaux vestiaires plus spacieux et aux normes en vigueur.

Ce projet, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Frédéric Vignier de Celles-sur-Belle est estimé à un coût de 145 340.00 € HT dont 128 400.00 € HT pour les travaux.

Pour son financement la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la CAN dans le cadre du PACT 2016-2018 pour un montant équivalent à 50 % du montant HT des travaux, aucun autre financeur n'étant partenaire de ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- confirme la réalisation de ce projet en autorisant le Maire à lancer la consultation pour le choix des entreprises,

- valide le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
objet	Montant HT	objet	montant
Honoraires MO	12 590.00	PACT CAN 2016-2018	72 670.00
Missions obligatoires	4 350.00	commune	72 670.00
Travaux	128 400.00		
Total	145 340.00	Total	145 340.00

- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN au titre du PACT 2016-2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 juillet 2018
Pour copie conforme,
A Coulon, le 19 juillet 2018,
Le Maire – Michel SIMON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217901008-20180712-2-3-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C05-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018